

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

L. DUGÉ DE BERNONVILLE

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 61 (1920), p. 47-52

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1920__61__47_0

© Société de statistique de Paris, 1920, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

IV

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

La reprise de l'activité industrielle dans les régions libérées (1). — Depuis le 1^{er} juillet 1919, le ministère de la Reconstitution industrielle procède chaque mois à un recensement des établissements industriels situés dans les départements victimes de l'invasion, en vue de suivre le mouvement de la reprise du travail dans ces départements. Ce recensement est limité aux établissements occupant au moins vingt personnes, soit à la date de l'enquête, soit lorsque leur reconstitution sera terminée.

Au 1^{er} novembre 1919, 2.389 établissements ont été recensés, qui occupaient, en 1914, 553.880 travailleurs. Parmi ces 2.389 établissements, 1.385, soit 58 %, avaient repris leur exploitation, en tout ou partie; ils occupaient à cette exploitation 128.376 personnes, c'est-à-dire 23 % du personnel occupé avant la guerre. Lors des recensements antérieurs, la même proportion avait été de 21 % au 1^{er} octobre, 17 % au 1^{er} septembre, 13 % au 1^{er} août et 10 % seulement au 1^{er} juillet 1919.

Les chiffres s'établissent de la manière suivante par groupes d'industries :

Groupes d'industries	Établissements recensés au 1 ^{er} novembre 1919		Personnel occupé à l'exploitation proprement dite		
	Au total	Dont ayant repris leur exploitation	En 1914	Au 1 ^{er} novembre 1919	
				Total	P. 100 par rapport à 1914
Mines, minières	28	13	98.738	9.437	9,5
Carrières.	28	22	2.481	567	22,8
Industries de l'alimentation. .	177	78	17.492	3.461	19,7
Industries chimiques.	79	42	13.059	3.341	25,5
Caoutchouc, papier.	24	11	3.992	709	17,7
Industries du livre.	47	40	4.537	2.011	44,3
Industries textiles.	650	337	187.218	51.278	27,3
Travail des étoffes.	73	59	11.753	5.395	45,9
Pailles, plumes, crins.	6	6	1.591	670	42,1
Cuir et peaux.	48	32	4.331	1.902	43,9
Industries du bois.	154	98	10.477	3.249	31,0
Métallurgie.	45	20	35.706	5.479	15,3
Travail des métaux ordinaires	576	349	101.343	22.082	21,7
Travail des métaux fins et pierres précieuses.	1	1	134	72	53,7
Travail des pierres, moulage .	34	29	2.430	872	35,8
Terrassement, construction .	208	129	22.118	8.251	37,3
Travail des pierres et terres au feu.	211	119	36.480	9.600	26,3
Totaux	2.389	1.385	553.880	128.376	23,1

(1) Renseignements communiqués par l'Office de reconstitution industrielle des départements victimes de l'invasion.

Dans l'ensemble des établissements recensés, la proportion du personnel occupé au 1^{er} novembre 1919 par rapport au personnel existant avant la guerre variait suivant les départements : Vosges, 47 % ; Oise, 38,4 % ; Somme, 29,6 % ; Marne, 27,1 % ; Nord, 26,3 % ; Meurthe-et-Moselle, 25,5 % ; Ardennes, 18,8 % ; Aisne, 15,8 % ; Meuse, 12 % ; Pas-de-Calais, 4 %. Elle s'élevait à 33 % pour les industries textiles de la région de Lille, et en particulier à 61 % pour l'industrie lainière de Tourcoing.

Le tableau ci-dessous fait connaître la répartition, d'après l'âge et le sexe, du personnel recensé, comparée à la répartition du personnel occupé avant la guerre :

	1 ^{er} novembre 1919		1914	
	Au total	P. 100	Au total	P. 100
Garçons au-dessous de 18 ans . . .	9.942	7,7	39.480	7,1
Filles au-dessous de 18 ans . . .	5.931	4,6	22.828	4,1
Hommes de plus de 18 ans . . .	81.671	63,7	418.295	75,6
Femmes de plus de 18 ans . . .	30.832	24,0	73.277	13,2
Totaux	128.376	100,0	553.880	100,0

Ce tableau fait ressortir une augmentation de la proportion des femmes et une diminution correspondante de la proportion des hommes, tandis que le nombre relatif des enfants de moins de dix-huit ans n'a pas sensiblement varié.

En outre des 128.376 personnes occupées à l'exploitation proprement dite dans les établissements recensés au 1^{er} novembre 1919, on a relevé 79.112 ouvriers travaillant au déblaiement et à la reconstruction, ce qui donne un total de 207.488 travailleurs, parmi lesquels 27.291, soit 13 %, étaient étrangers.

La majeure partie des ouvriers étrangers comprenait des Belges (23.906), puis des Italiens (1.301), ces derniers étant presque tous occupés dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Les premiers résultats de la Conférence internationale du travail (1). — La Conférence internationale du travail, réunie à Washington du 29 octobre au 29 novembre 1919, sous la présidence de M. W. B. Wilson, ministre du Travail des États-Unis, a adopté six projets de conventions qui seront soumis aux parlements des quarante États membres de la Conférence, en vue de leur ratification.

Les bases de ces conventions sont les suivantes :

1^o Adoption de la journée de 8 heures ou de la semaine de 48 heures. Dans le cas où les 48 heures ne seraient pas réparties également sur les 6 jours ouvrables de la semaine, aucun jour ne devra comporter plus de 9 heures de travail. Pour les industries à marche continue, la durée hebdomadaire du travail pourra atteindre 56 heures. Les heures supplémentaires ne seront jamais payées à un taux inférieur au taux normal majoré de 25 %.

La Conférence recommande que la semaine de 48 heures soit introduite au Japon pour les ouvriers âgés de moins de quinze ans et pour les travailleurs du fond dans les mines, qu'on applique dans ce pays la semaine de 60 heures pour les ouvriers occupés dans les industries de la soie, la semaine de 57 heures pour ceux des autres industries et le repos hebdomadaire pour tous les travailleurs ;

2^o Prohibition du travail de nuit dans l'industrie pour les femmes et les jeunes gens de moins de dix-huit ans ;

3^o Prohibition de l'emploi dans l'industrie des enfants âgés de moins de quatorze ans, sauf au Japon et dans l'Inde ;

4^o Protection de la maternité en autorisant les femmes enceintes à quitter le travail six semaines avant les couches et en interdisant de les employer pendant la période de six semaines suivant les couches. Des mesures devront être prises pour que ces ouvrières reçoivent des secours de maternité et pour qu'elles soient assurées de conserver leur emploi ;

(1) D'après la *Labour Gazette*, décembre 1919.

5° Communication par chaque État, tous les trois mois, de données relatives au chômage.

La Conférence a formulé, en outre, un certain nombre de vœux concernant la protection des femmes et des enfants dans les industries insalubres, la création de services de la santé publique dans chaque État, l'adhésion de tous les États à la Convention de Berne relative à l'usage du phosphore blanc dans les fabriques d'allumettes, la protection réciproque des travailleurs étrangers, l'établissement dans chaque État d'un système d'assurance contre le chômage, la création d'une commission spéciale des migrations, l'utilisation des grands travaux publics comme moyen d'atténuer les chômages, etc.

L'Office international du travail sera chargé de réunir et de distribuer les informations, de préparer les réunions annuelles de la Conférence et de publier un périodique dans lequel seront traités les problèmes de l'industrie et du travail qui présentent un intérêt international. Dans ce but, il se tiendra en communication permanente, non seulement avec les Gouvernements, mais aussi avec les organisations patronales et ouvrières des divers pays.

L'ajustement des salaires au coût de la vie. — La *Labour Gazette* de novembre 1919 a signalé des accords intervenus entre les organisations patronales et ouvrières de quelques industries anglaises, tendant à baser les modifications des salaires sur les changements constatés dans le coût de la vie.

Il a été décidé, dans ces accords, de prendre comme mesure des changements du coût de la vie, l'indice calculé chaque mois par le ministère du Travail et publié dans la *Labour Gazette*. Cet indice représente la dépense nécessaire pour l'achat de quantités fixes de certaines denrées principales.

Le mode d'ajustement des salaires varie suivant les conventions. Dans les filatures de laine du Yorkshire par exemple, un accord, valable jusqu'au 1^{er} août 1920, stipule que les salaires seront, chaque mois, augmentés ou diminués proportionnellement à l'accroissement ou à la diminution constatés dans l'indice du coût de la vie publié par la *Labour Gazette*.

Dans les filatures de Leicester, une convention conclue le 18 octobre 1918 prévoit qu'en prenant comme point de départ l'indice du coût de la vie relatif au mois d'août 1918, toute augmentation ou réduction de 5 % entraînera une augmentation, ou une réduction, des salaires actuels, de 2,5 %. Dans les industries du blanchiment et de la teinture du Yorkshire, des accords valables jusqu'au 17 octobre 1920 fixent une indemnité de cherté de vie qui est déterminée chaque mois d'après la valeur de l'indice publié par la *Labour Gazette*.

Le Conseil industriel mixte de l'industrie de l'amiante a également décidé que les ouvriers adultes recevraient un salaire minimum de 9 d. par heure, augmenté d'une indemnité supplémentaire calculée sur la base de 1/2 d. par heure pour une augmentation du coût de la vie de 10 % par rapport au coût de la vie en 1914.

Des arrangements similaires sont intervenus également dans d'autres industries. Le principe de tous ces accords mérite d'être signalé ici comme une intéressante application de la statistique au règlement de certaines questions ouvrières.

Le rendement et la durée du travail dans les houillères anglaises (1). — Dans une communication à la Chambre des Communes, le président du « Board of Trade » a donné des chiffres qui représentent approximativement les quantités de charbon extraites par mois, depuis 1914, par tête d'ouvrier (ouvriers de toutes catégories, fond et surface). Jusqu'en 1917, les chiffres ont été calculés en divisant la production mensuelle par la moyenne des effectifs constatés au début et à la fin de l'année; à partir d'avril 1917, ils ont été établis pour des périodes de quatre semaines en rapportant chaque fois la production totale à la moyenne des effectifs constatés au début et à la fin de la période.

(1) D'après le *Board of Trade Journal*.

Voici quels sont ces derniers chiffres :

Production par ouvrier (en tonnes de 1.016 kg) pendant la période de 4 semaines se terminant aux dates ci-dessous indiquées :

	1917		1918		1919
28 avril	18,8	5 janvier	16,8	4 janvier	15,7
26 mai	20,4	2 février	18,9	1 ^{er} février	17,2
23 juin	18,9	2 mars	19,3	1 ^{er} mars	17,7
21 juillet	19,3	30 mars	18,9	29 mars	16,9
18 août	18,0	27 avril	18,3	26 avril	15,4
15 septembre	19,8	23 mai	17,9	24 mai	16,9
13 octobre	19,4	22 juin	18,9	21 juin	15,4
10 novembre	19,1	20 juillet	16,9	19 juillet	15,8
8 décembre	19,4	17 août	17,2	16 août	12,6
		14 septembre	18,9	13 septembre	15,2
		12 octobre	18,8	11 octobre	13,8
		9 novembre	18,5		
		7 décembre	17,3		

C'est au mois de juillet 1919, que la durée journalière du travail a été réduite d'une heure pour les ouvriers du fond, tandis que pour les ouvriers de la surface, la durée hebdomadaire était ramenée de quarante-neuf heures à quarante-six heures et demie.

Cette réduction a été suivie d'un abaissement du rendement qui tombe à 12,6 tonnes pendant la période se terminant le 16 août. La période suivante marque toutefois un relèvement sensible; quant à celle qui se termine le 11 octobre, elle a coïncidé avec la grève générale des chemins de fer, ce qui suffit à expliquer la nouvelle baisse.

Remarquons d'ailleurs que le mode de calcul adopté ne tient pas compte des variations journalières d'effectif au cours de la période envisagée, et que le mouvement pourrait être assez différent si l'on tenait compte de ces variations, comme cela devrait être fait.

Comme on peut s'en rendre compte par les chiffres ci-dessous, les données régulièrement publiées par le *Board of Trade* sur la production hebdomadaire totale marquent, depuis le mois d'octobre, une amélioration notable.

Extraction totale pendant la semaine se terminant à la date ci-dessous indiquée (Année 1919).

31 mai	4.813	26 juillet	2.538	13 sept.	4.490	1 ^{er} nov.	4.674
7 juin	4.644	2 août	3.615	20 sept.	4.450	8 nov.	4.804
14 juin	3.257	9 août	2.643	27 sept.	4.481	15 nov.	4.680
21 juin	4.737	16 août	3.726	4 octobre	2.871	22 nov.	4.768
28 juin	4.807	23 août	3.990	11 octobre	4.077	29 nov.	4.763
5 juillet	4.729	30 août	4.355	18 octobre	4.727	6 déc.	4.809
12 juillet	4.796	6 sept.	4.550	25 octobre	4.761	13 déc.	4.886
19 juillet	3.894					20 déc.	4.910

Les salaires et la durée du travail dans les industries américaines. — Sur la demande du « War industries Board », le Bureau des statistiques du travail de Washington a procédé à une enquête sur ce sujet à la fin de 1918 et dans les premiers mois de 1919. Les renseignements ont été relevés directement sur les livres de paye des entreprises par des agents du Bureau.

En vue de la présentation des résultats, on a calculé, pour chaque ouvrier, d'une part le nombre moyen journalier des heures de travail en divisant le nombre total des heures de travail de la semaine par le nombre de jours ouvrables, d'autre part le salaire horaire moyen en divisant le gain total par le nombre des heures.

Les résultats, publiés dans la *Monthly labor Review* de septembre 1919, s'appliquent à 404.758 ouvriers industriels, dont 318.946 hommes et 85.812 femmes, répartis entre 28 industries principales et 43 États différents. Les industries du coton, de la

laine et des chaussures, qui avaient fait récemment l'objet d'enquêtes analogues, ne sont pas représentées.

Le tableau ci-dessous fait connaître la distribution du personnel masculin et celle du personnel féminin, soit d'après la durée journalière du travail, soit d'après le salaire horaire moyen.

Répartition d'après la durée du travail :

Heures de travail par jour ouvrable	Hommes	Femmes
Moins de 4 . . .	32.423	4.284
4 à 5 . . .	18.333	2.775
5 à 6 . . .	20.483	4.829
6 à 7 . . .	28.180	9.943
7 à 8 . . .	41.768	20.261
8 à 9 . . .	74.273	31.805
9 à 10 . . .	56.709	11.187
10 à 11 . . .	26.531	703
11 à 12 . . .	8.570	11
12 et plus . . .	11.676	14
Totaux . . .	318.946	85.812

Répartition d'après le salaire :

Salaire par heure (en cents)	Hommes	Femmes
Moins de 20	1.715	13.528
20 à 30	18.364	24.389
30 à 40	51.557	23.455
40 à 50	80.089	9.846
50 à 60	60.718	3.176
60 à 70	41.551	947
70 à 80	23.689	278
80 à 90	15.152	207
90 à 100	9.487	13
100 à 125	10.646	3
125 à 150	3.225	»
150 à 175	1.313	»
175 à 200	575	»
200 et plus	865	»
Totaux . . .	318.946	85.812

La durée du travail était, dans l'ensemble, à peu près la même pour les femmes que pour les hommes, soit en moyenne sept heures et demie par jour.

La moyenne des salaires était de 56 cents par heure pour les hommes et de 30 cents seulement pour les femmes : 1/2 % seulement des hommes gagnaient moins de 20 cents, tandis que 16 % des femmes n'atteignaient pas à ce salaire; par contre, 3 femmes seulement arrivaient à gagner plus d'un dollar par heure alors qu'on comptait 16.624 hommes, soit 5 % du total, dont le salaire dépassait ce chiffre.

Le mouvement syndical allemand pendant la guerre. — La *Correspondenzblatt der Generalkommission der Gewerkschaften Deutschlands* a publié, dans son numéro du 8 novembre 1919, une statistique des principales organisations ouvrières en Allemagne jusqu'en 1918. Nous en extrayons les chiffres ci-après relatifs au nombre des syndiqués :

Nombre des syndiqués (en milliers).

Années	Unions centrales des syndicats socialistes	Syndicats Hirsch-Dunker	Syndicats chrétiens	Totaux
1918	1.648	114	405	2.167
1917	1.096	79	244	1.419
1916	956	58	174	1.188
1915	1.146	61	176	1.383
1914	2.052	78	283	2.413
1913	2.549	107	343	2.999

Cette statistique ne comprend pas toutes les organisations ouvrières, il faudrait y joindre les syndicats indépendants (*unabhängige*) et quelques autres associations dont l'effectif était en 1917, d'après le *Reichsarbeitsblatt*, d'environ 360.000 membres.

Sur les 2.167.000 membres des associations ressortissant aux trois groupes ci-dessus mentionnés, on comptait, en 1918, 497.000 femmes, soit 23 % du total. La situation financière de ces associations s'établissait ainsi pour l'année 1918 (en milliers de marks) :

	Recettes	Depenses	Capital
Unions centrales	59.551	41.461	80.776
Syndicats Hirsch-Dunker	2.819	2.201	2.926
Syndicats chrétiens	8.725	6.284	12.445
Totaux	71.095	49.946	96.147

L'agitation ouvrière au Japon. — Le tableau ci-dessous fournit, d'après les relevés du ministère de l'Intérieur du Japon, un aperçu du mouvement des grèves dans ce pays de 1914 à 1918 (1) :

Années	Nombre des grèves	Nombre des grévistes	Nombre des jours de grève
1914	50	7.904	34.801
1915	64	7.852	31.449
1916	108	8.413	28.872
1917	398	57.309	186.079
1918	417	66.467	203.737

En 1918, les grèves ont été huit fois plus nombreuses qu'avant la guerre ; les industries atteintes sont principalement les mines et la métallurgie, puis, à un moindre degré, les industries textiles et les industries chimiques.

Bien que le nombre moyen des participants à chaque grève et la durée moyenne des conflits soient relativement faibles en raison d'une organisation encore peu avancée des ouvriers, la progression du mouvement commence à causer de sérieuses inquiétudes, dans un pays dont la force de concurrence industrielle reposait, jusqu'ici, en premier lieu sur le bon marché de la main-d'œuvre.

Sur les 417 grèves déclarées en 1918, 357 avaient pour cause une demande d'augmentation de salaires. Depuis 1914, ceux-ci n'auraient augmenté, en moyenne, que de 20 à 70 % suivant les industries, tandis que le coût de la vie a plus que doublé.

Au début de 1919, l'augmentation des prix était de 178 % pour le riz, de 150 % pour les pommes de terre, de 160 % pour la viande de bœuf, de 71 % pour le lait et le beurre, de 200 % pour le charbon (2), etc.

D'autre part, le Japon était resté, jusque-là, en dehors du mouvement législatif qui s'est étendu à presque tous les pays industriels pour la protection des travailleurs. Une loi avait bien été votée en 1911, qui interdisait, en principe, l'emploi dans les industries des enfants de moins de douze ans, et qui limitait à douze heures par jour la durée du travail des femmes et des enfants de moins de seize ans, mais cette loi était restée lettre morte à cause des nombreuses dérogations qu'elle prévoyait. La guerre a fait pénétrer dans les milieux ouvriers japonais quelques-unes des « dangereuses idées » de l'Occident, et la question des rapports à organiser entre le capital et le travail en vue d'assurer la paix industrielle va s'imposer aux hommes d'État japonais comme à ceux de la vieille Europe et des États-Unis.

L. DUGÉ DE BERNONVILLE.